



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : TARIFS D'ACCES A LA PATINOIRE A
COMPTER DU 18 DECEMBRE 2020**

**DÉCISION N° DM-20-334
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, adjoint au maire ;

CONSIDÉRANT l'installation provisoire d'une patinoire sur la place du Général-Leclerc, à Vincennes, à compter du 9 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT que l'ouverture de la patinoire au public est prévue à compter du 18 décembre 2020;

D É C I D E

DE FIXER à compter du vendredi 18 décembre 2020, les montants de l'entrée à la patinoire, comme suit :

- entrée à l'unité plein tarif : 6 € (billet de couleur *jaune*)
- entrée à l'unité tarif réduit (enfant de moins de 6 ans) : 4 € (billet de couleur *bleue*)
- entrée gratuite correspondant à l'offre promotionnelle « pour 4 billets (plein tarif) achetés le 5^{ème} est gratuit » (billet de couleur *verte*)
- entrée gratuite correspondant aux invitations partenaires (billet de couleur *rose*)

Ces tarifs comprennent la fourniture de patins à glace. Les usagers disposant de patins personnels ne pourront se prévaloir d'aucune réduction sur les tarifs précités.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du sport,

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20201223-lmc1H7836H1-AR Date de réception en Préfecture : 23/12/2020 Date de Publication : 23/12/2020
